



**APPEL A PROJETS DANS LE CADRE DE L'AMI IFS  
DYNAMISER LA RELATION FAMILLE-ECOLE ACCOMPAGNER LES  
PARENTS SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE, ET DONNER  
CONFIANCE AUX PARENTS EN LEUR CAPACITE A ACCOMPAGNER  
LEUR ENFANT DANS LA SCOLARITE.**

## Objet :

---

La Banque des Territoires pour le compte de l'État dans le cadre de France 2030 a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt, « *Innovation dans la forme scolaire* ».

Cet AMI a pour ambition de soutenir la conception et l'expérimentation de nouvelles formes scolaires qui facilitent les coopérations et les apprentissages pour s'adapter aux besoins des élèves.

Il s'inscrit dans une logique d'innovation, d'expérimentation et de forte collaboration pour réduire les inégalités sociales, mieux répondre aux besoins de l'enfant et aux enjeux de la société.

La Ville de Roubaix a répondu à cet AMI et son projet « *Réinventer la forme scolaire au service de la réussite de tous les enfants de Roubaix* » est l'un des 7 projets retenus au niveau national.

Pour mettre en œuvre certaines actions de son programme, elle sollicite à l'aide d'un appel à projets les associations dans une démarche de partenariat.

Le présent appel à projets vise à ***dynamiser la relation famille-école, accompagner les parents sur le fonctionnement de l'école, et donner confiance aux parents en leur capacité à accompagner leur enfant dans la scolarité.***

**Clôture de l'appel à projets : le 15 mai 2023**

## Contexte

---

La Ville de Roubaix confrontée à un ensemble d'indicateurs sociaux de précarité de sa population, de résultats scolaires des élèves globalement faibles et à un taux de scolarisation des moins de 3 ans



trop faible (Rapport IGAS 2019) a souhaité répondre aux 3 axes suivant de l'AMI « *Innovation dans la forme scolaire* » :

- › **Axe 1** : Proposer des modalités d'organisation scolaire qui garantissent de meilleurs apprentissages.
- › **Axe 2** : Accompagner le parcours de l'élève et le développement des compétences.
- › **Axe 3** : Renforcer les liens entre les acteurs de la communauté éducative.

Face à ces enjeux, la Ville a co-construit avec l'Education Nationale un projet répondant aux besoins spécifiques du territoire en ciblant spécifiquement les écoles primaires publiques et leur environnement.

Ce programme d'actions est basé à la fois sur des aménagements de locaux scolaires et des moyens humains supplémentaires permettant :

- L'expérimentation de nouvelles formes d'apprentissage.
- Le développement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans.
- De conforter le rôle des parents dans l'école.
- De créer un environnement sécurisant pour mieux grandir et mieux apprendre en impliquant tous les acteurs de la communauté éducative de l'école et du territoire.

Ce programme visera ainsi pour agir de manière précoce l'école primaire et tout particulièrement la maternelle en favorisant la scolarisation des enfants de moins de 3 ans grâce à de nouveaux aménagements de classe avec du mobilier adapté et le renforcement de l'équipe éducative par des Educatrices de Jeunes Enfants et des ATSEM. Les familles seront sensibilisées à l'importance d'une scolarisation dès le plus jeune âge.

L'accompagnement des parents est également prévu au travers d'actions pour faciliter la compréhension des attentes de l'école et conforter leur rôle, leur implication dans l'école.

L'action de travailleurs médico-sociaux présents dans l'école pourra également faciliter le lien entre les parents et l'école et permettre d'accompagner les enfants ayant des besoins spécifiques selon un projet pédagogique développé en concertation avec les enseignants.

Des intervenants extérieurs spécialisés dans une discipline pourront intervenir dans l'école durant le temps scolaire pour proposer de nouvelles formes d'apprentissage adaptées aux besoins des élèves et en concertation avec les enseignants.

Ce programme sera déployé progressivement durant ces 5 années et sera analysé de manière continue par une équipe d'enseignants chercheurs de l'Université de Lille – Le CIREL.

## Les attendus

---

Cet appel à projets s'adresse aux associations souhaitant s'inscrire dans la démarche initiée par la Ville et l'Education Nationale en apportant ses compétences, son savoir-faire dans la réalisation de l'une des actions décrites ci-dessus. L'association en répondant à l'AAP s'engage à contribuer et à adhérer au projet porté par la Ville.



- › Plus particulièrement pour l'action : « *Dynamiser la relation Famille-école, accompagner les parents sur le fonctionnement de l'école, et donner confiance aux parents en leur capacité à accompagner leur enfant dans la scolarité* ».

**Il s'agira, au travers du projet déposé, de :**

- Proposer des interventions, formations, ateliers, auprès des parents pour :
    - Aider à appréhender les attentes et fonctionnements de l'école (ENT, conseil de classe, fonctionnement de l'école...).
    - Donner confiance aux parents en leur capacité à accompagner leur enfant dans la scolarité.
    - Aider les parents allophones à accompagner les enfants dans leur scolarité.
  - Les interventions devront former 60 parents au minimum sur l'année civile, au travers des différentes actions de l'Appel à projets.
  - Vous préciserez le nombre de parents pouvant être accueillis, les thématiques abordées et le nombre de modules proposés et leur durée : Nombre de sessions de formation / la durée d'une session / le nombre d'heures de formation par session...
  - Création de synergies et de coopération entre les différents acteurs éducatifs des enfants.
  - Favoriser la communication des parents avec l'école, en leur permettant de maîtriser un langage commun en partant des mots de l'école, et de se sentir interlocuteur reconnu.
- › Pour cela l'association expérimentera de nouvelles formes d'approches, de dialogue, entre les différents acteurs éducatifs de l'enfant.
  - › Les propositions pourront répondre à une ou toutes les actions énumérées ci-dessus.

### **Complément d'informations :**

- **Quoi** : Des moyens (formations, ateliers, démarches, outils...) pour accompagner les parents sur le fonctionnement de l'école, et donner confiance aux parents en leur capacité à accompagner leur enfant dans la scolarité.
- **Pour qui** : A destination des familles, des parents, des écoles maternelles et élémentaires sur le territoire de Roubaix.
- **Avec qui** : Avec les acteurs éducatifs, l'éducation nationale, l'équipe pédagogique.
- **Où** : Dans les écoles, ou des structures du territoire connues des familles et pouvant accueillir du public.
- **Quand** : à partir de la rentrée scolaire 2023, projet sur 5 ans.
- **Comment** : En concertation avec différents acteurs éducatifs.
- **Enveloppe allouée** : les interventions seront dispensées auprès de 60 parents minimum par année. Le montant s'établit à 60 000 euros pour l'ensemble des actions. Précisez le montant par type d'action proposée. Il vous est demandé d'établir un plan de financement pour une durée de 12 mois. Toutefois, le projet faisant l'objet d'une convention pluriannuelle de 5 ans entre la Ville et la CDC, sous réserve d'obtention des subventions, de la disponibilité des crédits et de la réalisation des objectifs, un accord du conseil municipal pourra renouveler le partenariat et le versement d'une subvention chaque année jusqu'en 2027. L'action



démarrant à la rentrée scolaire 2023, le montant prévisionnel 2023 sera établi pour une durée de 4 mois.

- › **En amont du projet** : et chaque début d'année : un temps de rencontre sera à prévoir avec l'équipe pédagogique.
- › **Chaque année** : à l'issue des interventions, il vous sera demandé un bilan quantitatif, qualitatif et financier de l'action.
- › **En fin d'année scolaire** : Un temps de bilan et perspectives avec l'équipe pédagogique sera à prévoir.

## Les critères de sélection de l'appel à projets

---

Les projets retenus seront examinés au regard des critères suivants :

- Le porteur présente des garanties raisonnables concernant sa capacité à mettre en œuvre le projet présenté.
- La capacité de l'association à s'engager sur la durée du projet.
- La capacité à intervenir auprès des parents, dans des lieux du territoire repérés par les parents (école, centre sociaux...).
- Le nombre de parents pouvant être accueillis par intervention.
- Le nombre de personnes encadrant l'activité.
- La qualification et l'expérience des intervenant.es.
- Les thématiques de l'action.
- Diversités des supports et des outils.
- Le montant de la subvention demandée.
- Expliquer comment la coopération, avec les autres membres de la communauté éducative, est pensée, prévue. Soit la méthodologie mise en place pour construire un projet éducatif en concertation avec la communauté éducative et notamment les enseignants et la famille.
- Les contenus sont décrits précisément : objectifs, format, délai de conception, accompagnement des familles.

## Mode d'emploi

---

### Envoi du dossier

Le dossier complet, que vous trouverez en pièce jointe, est à renvoyer au plus tard **le 15 MAI 2023**.



Par mail uniquement : [hnivesse@ville-roubaix.fr](mailto:hnivesse@ville-roubaix.fr)

Si votre projet est retenu, il fera l'objet d'un versement de subvention qui interviendra après délibération et sous réserve du vote du Conseil Municipal.

Une convention de partenariat précisant les modalités sera signée entre l'association et la Ville.

**Le cas échéant**, les pièces justificatives suivantes devront être versées pour mise à jour du dossier 2023-2024 :

- Compte rendu de la dernière assemblée générale.
- Liste du bureau et du Conseil d'Administration (C.A.).
- Numéro de SIRET.
- Un RIB.
- L'attestation de demande de subvention.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre :

**Olivier Minet**

Directeur de projet – Direction Enfance

[ominet@ville-roubaix.fr](mailto:ominet@ville-roubaix.fr)

03 20 66 47 59

&

**Hélène Nivesse**

Coordinatrice de projet – Direction Enfance

[hnivesse@ville-roubaix.fr](mailto:hnivesse@ville-roubaix.fr)

03 20 66 47 47

## Pièces jointes au dossier

---

- **L'annexe 1** de la convention entre la Caisse des dépôts et la Ville de Roubaix : « Présentation du projet »
- **Le dossier de réponse à l'AAP à compléter** et à retourner à La Direction Enfance.



